



Qualité & Conformité Fruits & Légumes

PIP Magazine

www.coleacp.org/pip

N° 10 | DÉCEMBRE 2006

Magazine d'information du Programme Initiative Pesticides

sommaire

- 2 | Interview: **Sir John Kaputin**
- 3 | **Produire sainement, c'est obligatoire. Mais est-ce toujours suffisant?**
- 7 | Interview: **Louis Michel**
- 8 | Chiffres-clés

édito

Le rythme des certifications d'entreprises ACP appuyées par le PIP s'est grandement accéléré durant le deuxième semestre 2006. Il s'agit, pour ces opérateurs, d'une reconnaissance formelle des efforts consentis ces dernières années avec l'appui du FED. Ce certificat leur permet, pour le moment, de sauvegarder la place qu'ils occupaient déjà sur le marché. Il ne procure, malheureusement, aucune valeur ajoutée, et n'est donc pas récompensé économiquement. Un ticket d'entrée fort cher! Cette nouvelle condition d'accès au marché imposée par la grande distribution a cassé le fragile équilibre économique des producteurs les plus vulnérables! Pour ceux qui ont résisté, de nouvelles exigences apparaissent déjà, liées au respect de l'environnement, de l'éthique sociale, etc. Comment pourra-t-on continuer à accompagner ces producteurs ACP face à ces nouveaux défis ?

Guy STINGHAMBER
Chef de projet PIP



«Il importe que les programmes soient poursuivis afin de garantir la durabilité des actions mises en place»

Sir John Kaputin, Secrétaire général du Groupe des Etats ACP



Au cours des années à venir, l'aide européenne se focalisera sur quelques secteurs (infrastructures, eau, énergie...). Le secteur agricole reste-t-il une priorité pour les pays ACP ? Et, plus spécifiquement, comment envisagez-vous l'avenir du secteur horticole ACP ?

Étant donné la relation entre l'agriculture, la pauvreté et la faim dans les pays ACP, la réponse à cette question est presque évidente. Les économies de la plupart des pays ACP dépendent largement de l'agriculture, la pauvreté et la faim sont omniprésentes, et la majorité des pauvres vivent dans les régions rurales. De même, plus de 60% de la population des pays ACP travaille directement dans l'agriculture ou dans des branches d'activités connexes.

Il convient toutefois de promouvoir d'autres secteurs (infrastructures, eau, énergie) pour permettre à l'agriculture de jouer son rôle. Par exemple, sans un système de transport et d'entreposage efficace pour la manutention des produits du champ au marché, les efforts en vue d'améliorer la productivité sont perdus. Il importe dès lors que l'augmentation des investissements dans d'autres secteurs ne se fasse pas au détriment des moyens qui font si cruellement défaut à l'agriculture, afin d'éviter le risque de déplacer le problème plutôt que de le résoudre.

La nécessité d'accorder la priorité à l'agriculture est, par exemple, ressortie vivement de l'accord des chefs d'État africains visant à mettre en œuvre le Programme Global de Développement Agricole en Afrique (CAADP) du NEPAD et à allouer au moins 10% des ressources budgétaires nationales à l'agriculture dans les cinq ans à venir. Il est évident qu'une augmentation des investissements de ressources à la fois nationales et extérieures permettrait à l'agriculture de contribuer de concert avec d'autres secteurs au renforcement des économies des États ACP et permettrait aux personnes d'échapper au cercle vicieux de la faim et de la pauvreté. Alors seulement, il serait possible de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) visant à éradiquer la faim et la pauvreté dans les pays ACP.

La conférence ministérielle qui s'est tenue à Doha en 2001 a invité instamment les membres à offrir l'assistance financière et technique nécessaire pour permettre aux pays les moins avancés de satisfaire aux exigences SPS dans leurs marchés d'exportation, et à aider ces pays à mettre en œuvre l'accord en la matière. Mais aujourd'hui, les exportations des pays ACP ont toujours d'énormes difficultés à accéder aux marchés européens. Que pourrait-on faire pour leur fournir le soutien approprié ?

Aujourd'hui, les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) sont une préoccupation majeure des pays ACP. En effet, les produits agricoles concernés par ces mesures représentent plus de 30% des importations communautaires en provenance des pays ACP.

Avec la libéralisation du commerce, les obstacles non tarifaires tendent à gagner en importance. Dans le but d'empêcher que les normes sanitaires soient utilisées en tant que

mesures préventives, des initiatives ont été prises à l'échelon multilatéral dans le cadre de l'accord SPS de l'OMC.

Le Groupe ACP est pleinement conscient de l'importance des mesures SPS pour l'accès au marché de ses produits alimentaires. C'est pourquoi il a demandé à l'Union européenne, son partenaire principal, de mettre sur pied des programmes de renforcement des capacités dans les pays ACP afin de leur permettre de mieux répondre aux exigences sanitaires des pays auxquels leurs exportations sont destinées. Les programmes qui ont été mis sur pied ont largement contribué à améliorer la qualité sanitaire des produits ACP et à promouvoir l'accès des produits aux marchés, même s'ils n'ont pas résolu tous les problèmes des pays ACP dans ce domaine. Il importe que les programmes soient poursuivis afin de garantir leur durabilité des actions mises en place. Des mesures sont actuellement prises à cette fin. D'autres programmes ont également été envisagés dans le cadre de la coopération ACP-UE et les modalités de leur adoption et de leur mise en œuvre sont à l'examen.

Outre une revalorisation des initiatives, des efforts ont été consentis pour permettre aux pays ACP de participer plus activement aux travaux du Codex Alimentarius, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) en vue de promouvoir leurs intérêts. Le Groupe des États ACP envisage d'autres actions pour harmoniser les normes SPS de sorte qu'elles servent au mieux leurs intérêts.

Je voudrais remercier la Commission européenne pour son aide dans ce domaine, et j'invite d'autres organisations à prêter un soutien technique et financier aux pays ACP pour les aider à satisfaire aux exigences SPS et à promouvoir l'accès de leurs produits aux marchés.

Produire sainement, c'est obligatoire. Mais est-ce toujours suffisant?



Depuis son lancement en 2001, le Programme Initiative Pesticides a mené de nombreuses actions sur le terrain, aux côtés des acteurs de la filière d'exportation horticole ACP, avec pour objectif de les aider à répondre aux exigences légales et commerciales du marché européen en matière de qualité sanitaire et la traçabilité. Après cinq ans, le PIP peut mettre en avant des résultats et des acquis significatifs, ce qui a incité la Commission Européenne à le prolonger jusqu'en 2008. Mais depuis la mise en place du PIP, les nouvelles exigences n'ont fait que s'accroître sur le marché des fruits et légumes, et d'autres défis sont apparus sur la scène du commerce mondial: multiplication de référentiels, cahiers de charges de plus en plus exigeants, application et adoption de nouvelles réglementations,... Autant d'obstacles existants ou à venir, face auxquels les exportateurs des pays ACP ne sont sans doute pas encore assez armés.

L'expérience du PIP dans les pays ACP lui a permis de mettre en place des outils adaptés aux besoins des

entreprises d'exportation ACP et de leurs fournisseurs. Aujourd'hui, le Programme collabore avec les opérateurs des filières d'exportation horticole des principaux pays ACP exportateurs vers l'UE. Le volume cumulé des exportations concernées est d'environ 332 000 tonnes, ce qui signifie que l'action du Programme porte sur la mise en conformité sanitaire de plus de 85% des flux concernés. Tous les types d'entreprises de la filière, depuis l'opérateur «leader» jusqu'au groupement de petits producteurs, sont représentés. On peut estimer à 100 000 l'ensemble des producteurs concernés, dont une majorité de petits producteurs.

80% des experts mandatés par le PIP sont désormais des experts locaux

Ces entreprises ont bénéficié d'un vaste programme de formation conçu et mis en œuvre par le PIP et qui a permis de renforcer durablement les compétences des cadres et des techniciens du secteur horticole dans les domaines clés de la qualité sanitaire. L'ancrage dans les

pays ACP d'une expertise solide sur les thématiques qui conditionnent l'accès aux marchés passe nécessairement par le renforcement durable des capacités locales. A ce titre, un des piliers de la stratégie de formation du PIP a consisté à miser en priorité sur l'expertise locale: un pool de quelque 140 formateurs ACP a été constitué et c'est désormais sur eux que le Programme s'appuie pour dispenser et animer les formations. Ces experts ont suivi des formations de formateurs destinées à la fois à améliorer leurs connaissances techniques en matière de qualité sanitaire et de protection des cultures et leurs aptitudes pédagogiques ou leur capacité à former et conseiller à leur tour le personnel d'encadrement et technique dans les entreprises.

Basée en Ouganda, Florence Nagawa fait partie des experts locaux formés par le PIP: «J'ai participé à la session de «formation de formateurs» qui s'est tenue à Kampala en août 2004. Le PIP a aussi aidé pour que je me

suite page 4 →

perfectionne en sécurité des aliments. Ensuite, ils ont fait appel à moi pour que je forme les entreprises ougandaises dans le domaine de la gestion intégrée des organismes nuisibles, en particulier pour les produits bio. Actuellement, je donne une formation pour dix-huit compagnies et leurs petits producteurs», explique-t-elle.

Aujourd'hui, 80% des prestations financées par le PIP sont assurées par des consultants ACP contre 20% au démarrage du programme. L'expertise ACP s'est donc massivement substituée à l'expertise européenne. Cette situation permet aux entreprises de trouver localement des solutions économiquement viables à leurs problèmes et d'améliorer la capacité d'anticipation des acteurs des filières horticoles ACP. Les experts locaux présentent également l'avantage de bien connaître les conditions de production du pays, l'environnement local. «*Cette stratégie qui vise à valoriser l'expertise nationale en assurant un transfert de connaissances et de compétences me semble justifiée. Elle permet aux entreprises locales de trouver sur place des prestataires de services qualifiés et fiables*», témoigne Olga Kouassi consultante en Côte d'Ivoire. «*Et même après le PIP, l'expertise sera là pour garantir la pérennité de ce qui aura été fait et ce, à des coûts abordables pour les entreprises*», conclut-elle. Frank Dumas, Directeur Qualité de Sélectima, une société ivoirienne soutenue par le PIP depuis 2003 estime lui aussi essentiel de pouvoir disposer sur place d'un conseil de qualité: «*Les experts locaux ont très bien rempli leurs missions. Ils ont été en phase avec nos attentes. Ils étaient tous très compétents et connaissaient parfaitement le sujet. Leurs qualités humaines, leur sens de l'écoute et leur disponibilité en ont fait des interlocuteurs et des conseillers de grande valeur pour notre entreprise*», confirme-t-il.

Aider les entreprises à mieux s'organiser et être plus compétitives

La mise en place de la traçabilité dans les entreprises a été et reste l'un des chantiers prioritaires du PIP. «*Nous avons implanté avec le soutien du PIP un système de traçabilité efficace qui permet de répondre aux exigences réglementaires et aux besoins des clients. En cas de réclamation du client, nous pouvons facilement retrouver l'origine du problème et apporter des actions correctives. Pour nous, c'est un outil de la sécurité et de la qualité du produit*» explique Alexander Agudelo, de la Compagnie

des Bananes de Côte d'Ivoire. Un logiciel de traçabilité, spécifiquement adapté aux besoins des producteurs ACP, a ainsi été développé par des experts du PIP et mis à la disposition des entreprises. Des entreprises du Burkina-Faso, du Kenya, du Ghana, du Sénégal, du Cameroun et d'Ouganda l'ont aujourd'hui adopté.

Par ailleurs, pour aider les producteurs ACP à produire des fruits et légumes conformes aux bonnes pratiques et aux exigences de la réglementation européenne en matière

de limites maximales de résidus (LMR) de pesticides, le PIP a établi à leur attention des itinéraires techniques de référence pour une dizaine de cultures. Ces itinéraires techniques ou guides de production ont été validés par des essais en champs menés en collaboration avec les principaux fabricants de produits de protection des plantes et les producteurs ACP eux-mêmes. Enfin, en parallèle à la préparation et à la validation des itinéraires techniques de référence, le PIP coordonne un programme d'ajustement des homologations en ACP. Outre leur conformité aux





normes sanitaires et phytosanitaires européennes, il est en effet indispensable que les produits de protection des plantes recommandés par le PIP soient également autorisés à l'usage dans les pays de production des fruits et légumes. Ainsi après le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), qui possède déjà une procédure d'homologation harmonisée, deux nouvelles instances régionales d'homologation des pesticides ont été mises en place en Afrique ces derniers mois avec l'appui du COLEACP/PIP. La première est le Comité des Pesticides pour la zone humide d'Afrique de l'Ouest (CPAOH); et la seconde instance, le Comité des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC), groupant le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, la République du Congo et le Tchad.

Enfin, pour favoriser et encourager le dialogue et la concertation entre tous les acteurs du secteur horticole, qu'ils soient des opérateurs privés ou membres du secteur public d'appui, le PIP a consacré beaucoup d'efforts, au titre du renforcement des capacités locales, dans la mise en place et le développement d'une douzaine de Task Forces dans les pays ACP.

Faire face aux nouveaux défis

«Notre action a apporté des réponses aux problèmes auxquels les exportateurs des pays ACP étaient confrontés pour accéder au marché européen – en tout cas pour ce qui concerne les normes sanitaires et phytosanitaires», explique le Chef de projet du PIP. Mais tout n'est pas gagné pour autant. En effet, les exportateurs ACP doivent faire face à une concurrence de plus en plus rude, de la part des pays asiatiques mais aussi de l'Amérique latine. «Les producteurs africains ont du mal à être compétitifs sur le marché mondial», explique Abdulkarim Farid S Karama, Directeur général de Sulmafoods, une entreprise d'Ouganda qui exporte des fruits et légumes

vers le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Il poursuit: «De plus, les coûts élevés pour le transport et la production, ainsi que l'infériorité technologique de notre agriculture font qu'il est très difficile pour nous de produire en masse ».

Par ailleurs, les exigences des distributeurs européens ne cessent de s'accroître, allant souvent au-delà des obligations réglementaires. Pour vendre leurs produits, les opérateurs ACP doivent s'inscrire de plus en plus dans des référentiels et décrocher des certifications, qui sont économiquement lourdes à supporter. «Les grands groupes de distribution imposent à leurs fournisseurs des cahiers de charges qui, non seulement sont plus contraignants que la législation, mais qui débordent souvent du cadre de la conformité sanitaire», précise Guy Stinglhamber. Et de poursuivre: «Les acquis du PIP doivent être consolidés et le soutien à la filière horticole des pays ACP poursuivi et étendu, en particulier l'appui aux démarches de mise en conformité incluant des produits provenant de petits producteurs ».

Les petits producteurs en danger plus que jamais

Le secteur horticole d'exportation des pays ACP est caractérisé par un grand nombre de petites et moyennes exploitations, qui font vivre plusieurs millions de ruraux. Dans une très large mesure, la structure de production repose sur des petits producteurs. Le maintien des petits producteurs dans le circuit de production horticole et par extension, dans la filière d'exportation, est l'un des objectifs fondamentaux du PIP.

Dans ce contexte, le PIP a pris le parti de miser sur l'encadrement durable des petits producteurs et encourage les entreprises d'exportation qui se fournissent auprès de ces petits producteurs à évoluer dans une démarche de partenariat qui équilibrera leurs liens respectifs.

Abdulkarim Farid S Karama, Directeur Général de l'entreprise ougandaise Sulmafoods, emploie une centaine de producteurs: «L'un des problèmes pour la formation des petits producteurs, c'est le langage. Certains fermiers ne parlent qu'un dialecte local, d'autres sont illettrés. Mais une fois que nous nous sommes adaptés à cette donne, nous n'avons pas rencontré d'opposition, car avec les formations, les fermiers ont bien compris que respecter ces mesures leur permettra d'exporter leurs produits et de gagner de l'argent.»

Le PIP a développé des actions d'appui spécifiques à destination de quelque 100 000 petits producteurs répartis sur une vingtaine de pays, en vue de les former et les sensibiliser à l'importance des normes sanitaires et à leur propre sécurité. Ces actions sont soit menées en collaboration avec les entreprises qui travaillent avec des petits producteurs, soit acheminées via des structures relais et autres ONG avec lesquelles le PIP a noué des partenariats. Du matériel didactique adapté au contexte des entreprises ACP, et destiné en particulier à la formation des petits fermiers, a été conçu et financé par le PIP: cahiers pédagogiques, posters illustrés, diaporamas, brochures dans des langues vernaculaires – notamment en wolof et en twi. Une malle pratique avec des objets et produits divers (seau, entonnoir, encre fantôme pour représenter les microbes, etc.) complète ces supports pour permettre le bon déroulement d'animations pédagogiques. Tout cet ensemble d'outils et de supports est mis à la disposition des cadres techniques des entreprises pour les aider dans leur tâche d'encadrement et de transmission des connaissances vers les ouvriers en station et en champs, et les petits producteurs. Des consultants locaux ont été formés par le PIP pour mener des animations pédagogiques auprès des responsables qualité et chefs de station et les aider à s'approprier le matériel et les méthodes. Le PIP a aussi

suite page 6 →

organisé une série des journées de sensibilisation sur l'importance de l'hygiène et les dangers d'une mauvaise utilisation des pesticides, faisant appel à des techniques de théâtre en Afrique de l'Ouest.

Renforcer les capacités des petits producteurs en matière de bonnes pratiques agricoles, c'est possible. Mais cela demande beaucoup d'efforts et d'investissements pour les entreprises. C'est un défi en particulier pour celles qui veulent se lancer dans un processus de certification. Pour la compagnie ivoirienne Bambara, qui exporte des mangues vers la France, c'est clairement un investissement de se lancer dans une certification. Olivier Bambara explique: «*Nous travaillons avec 350 petits producteurs. Il faut les former, les encadrer. De plus, c'est nous qui finançons les produits phytosanitaires, les appareils de traitement, etc. Les petits producteurs n'ont pas les moyens de les financer.*» Et il poursuit: «*Mais vous savez, maintenant, pour aller sur le marché européen de plus en plus d'importateurs demandent des certifications.*»

Pour aider les entreprises ACP à faire face aux exigences des acheteurs européens qui réclament de leur part de s'inscrire dans des référentiels commerciaux, le PIP peut intervenir dans les domaines liés à la qualité sanitaire et à la traçabilité. Les experts peuvent assister les entreprises dans les diverses étapes qui mènent à une certification, depuis la phase de diagnostic, en passant par les formations, jusqu'à la validation. Le soutien du PIP a permis à un certain nombre d'entre elles, parmi les plus importantes, de décrocher des certifications, comme East African Growers au Kenya ou SEPAM au Sénégal qui sont maintenant certifiées Eurepgap.

discriminatoires vis-à-vis de certains producteurs qui, ne pouvant envisager des économies d'échelle ou pour d'autres raisons, peuvent difficilement satisfaire à ces exigences tout en restant viables économiquement. Et comme l'étude le souligne: «*Ce risque est a priori plus important pour les petits exploitants des pays en développement, qui sont par ailleurs souvent aux prises avec des services institutionnels et des infrastructures défaillants.*»

Si la conformité à la réglementation européenne est un objectif atteignable qui peut même avoir des effets bénéfiques sur la compétitivité des petits producteurs, les schémas de certification privés exigés par la grande

de production respectueuses des limites maximales de résidus. Elles ont amélioré leur organisation interne et disposent de systèmes durables de contrôle de la qualité et de la traçabilité, ainsi que d'un personnel compétent. Avec l'appui du PIP, on peut dire que les opérateurs de la filière ont réussi à mobiliser leurs efforts pour répondre efficacement aux contraintes réglementaires européennes au niveau sanitaire.

Grâce aux moyens financiers du FED confiés au COLEACP, des outils et des méthodes ont été développés pour accompagner plus de 80% de la filière fruits et légumes ACP d'exportation.



© Photo: Integra

Les exportateurs comme les petits producteurs ont relevé le défi et ont prouvé qu'ils étaient en mesure de fournir l'effort technique et économique nécessaire à la mise en conformité réglementaire. L'implantation des systèmes de maîtrise de la production, comme la traçabilité, a même souvent conduit à une amélioration de la productivité et donc à un accroissement des exportations.

Mais malgré tous ces efforts, les opérateurs les plus fragiles sont maintenant rattrapés par le flot de nouvelles «conditions d'accès au marché européen» imposées par la grande distribution. En effet, on a observé récemment une forte accélération et une surenchère dans l'imposition par la grande distribution européenne de démarches de certifications dites «volontaires», telles que Eurepgap, BRC, etc. et ce, avec des échéances à court terme. Malgré une réelle conformité de leurs productions, les résultats déjà obtenus par les opérateurs ACP sont parfois mis en danger par les coûts engendrés par les certifications privées, rompant ainsi un équilibre économique précaire.

Des normes privées de plus en plus contraignantes

Le phénomène des référentiels commerciaux a fait l'objet d'une étude récente de l'OCDE, préparée sous la direction de Mme Linda Fulponi. Celle-ci montre qu'au cours des dix dernières années, dans le secteur agroalimentaire, les normes alimentaires privées (que l'on définit comme des caractéristiques de produits ou de processus de production exigées par les entreprises privées) se sont multipliées et développées. Des problématiques nouvelles découlent de cette situation, qui ne sont pas anodines pour les producteurs, tant européens que mondiaux. Selon l'étude, ces normes peuvent améliorer l'efficacité du secteur agroalimentaire mais elles peuvent aussi être

distribution européenne, du type EUREPGAP, restent économiquement problématiques et provoquent une sélection exagérée des petits producteurs.

Cependant, il ne faut pas se leurrer, toutes les analyses (OCDE, Banque Mondiale, UNCTAD, DFID/ NRI...) s'accordent sur le fait que sans l'appui de la coopération, les petits producteurs des pays d'Afrique, des Caraïbes ou du Pacifique ne peuvent pas assumer ce passage seuls.

Et demain ?

Le PIP a atteint plusieurs de ses objectifs initiaux dans le domaine de la qualité et de la traçabilité des produits. Les entreprises qu'il a appuyées appliquent des méthodes

Aujourd'hui, l'accès au marché européen est pratiquement conditionné à l'obtention d'une certification de ce type. De plus, le champ d'application de ces schémas de certification privés ne cesse de s'élargir: l'environnement, l'éthique sociale et bien d'autres sujets seront l'objet de nouvelles conditions d'accès à l'avenir.

C'est pour faire face à ces nouveaux défis et éviter de mettre en péril les acquis du PIP que le COLEACP se mobilise déjà afin de trouver avec les opérateurs ACP des solutions et de moyens qui leur permettront de résister à cette nouvelle vague d'exigences du marché européen.

«Des efforts spécifiques doivent être déployés pour garantir que les besoins des petits producteurs sont dûment pris en considération»

Louis Michel, Commissaire européen en charge du Développement et de l'Aide humanitaire



La conférence ministérielle de l'OMC organisée en 2001 à Doha a demandé à ses membres de fournir une assistance technique et financière aux pays les moins avancés afin d'aider ces derniers à satisfaire aux exigences SPS des marchés d'exportation. L'Union européenne a mis en place une série d'instruments et de programmes d'appui, sectoriels, notamment en faveur des pays ACP. Aujourd'hui, quel jugement portez-vous sur ces programmes en termes d'efficacité, de niveau de réponse apporté aux défis posés par les normes SPS et d'accès aux marchés d'exportation?

L'Union européenne a mis en place plusieurs programmes, pour un montant de plus de 100 millions d'euros, destinés à aider les pays ACP à satisfaire aux exigences SPS des marchés d'exportation, en particulier dans les domaines des fruits et légumes et de la pêche, un nouveau programme plus général vient d'être approuvé et un autre permet aux représentants des pays ACP d'assurer leur présence dans les conférences ou réunions internationales (en particulier l'OMC).

Dans le cadre des fruits et des légumes, plus de 100 000 producteurs dans les 23 pays ACP ont pu améliorer la compétitivité de leurs entreprises, utiliser plus rationnellement les pesticides et mieux s'organiser pour le contrôle de la qualité et de la traçabilité. Les actions engagées permettent de donner un appui à plus de 85% de la filière d'exportation.

Pour les produits de la pêche (poissons, mollusques et crustacés) 70% des pays ACP ont bénéficié de nos interventions. Les premiers résultats sont encourageants mais on ne peut nier que la route est encore longue pour mettre en conformité une chaîne de production débutant le plus souvent par une multitude de pêcheurs artisanaux peu rompus aux notions d'hygiène alimentaire.

Le «Consensus européen» en matière de coopération au développement a confirmé que l'objectif premier de la politique communautaire de développement est la réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, la Communauté a notamment décidé de concentrer son aide sur des domaines/secteurs clés. Quelle place accorde-t-elle à l'agriculture, et plus spécifiquement au secteur d'exportation horticole des pays ACP au sein de cette nouvelle stratégie?

Nous partageons en effet l'avis selon lequel l'agriculture a un rôle essentiel à jouer pour atteindre les OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement), en particulier le premier Objectif, étant donné que la majorité des pauvres vivent dans les zones rurales, où l'agriculture est la principale source de revenu. Les petites exploitations en particulier constituent une importante source de nourriture pour les populations les plus pauvres, ainsi qu'une source d'emploi et de croissance économique.

Je ne saurais trop insister sur le fait que l'instauration d'un cadre propice au développement agricole, en particulier pour les petites exploitations, commence par la reconnaissance de leur importance et de leurs besoins dans les politiques des pays ACP. Les principales politiques concernées sont à l'évidence la stratégie de réduction de la pauvreté, mais aussi des politiques plus spécifiques, telles que la politique commerciale nationale ou régionale, le renforcement de la société civile (notamment des organisations de producteurs) et les réglementations relatives à l'accès aux ressources naturelles (telles que les terres et l'eau).

La coopération européenne vise à stimuler le développement agricole pour en faire la composante clé de la croissance économique et de la sécurité alimentaire. Cet objectif est consacré dans le consensus européen, et plus clairement dans la stratégie européenne pour l'Afrique. De nombreux instruments sont utilisés pour soutenir l'agriculture, que ce soit directement (ainsi, l'agriculture et le développement rural sont des secteurs clés du 9^e FED dans plus de 20 pays africains) ou indirectement (soutien au secteur privé/aux PME, infrastructures de transport, renforcement de la capacité commerciale, etc.).

L'horticulture offre des débouchés spécifiques à l'agriculture ACP, et en particulier aux petites exploitations, étant donné qu'il s'agit de produits à haute valeur, qui nécessitent peu de terrain et à forte intensité de main-d'œuvre pour lesquels les exploitations familiales ont tendance à avoir un avantage. Elle pose aussi des défis spécifiques, comme le respect des normes sanitaires, qui nécessite une gestion optimale de la chaîne de commercialisation vu la nature périssable de ces produits. La coopération européenne cible aussi ces goulets d'étranglement spécifiques dans de nombreux pays, par exemple en renforçant la capacité de gestion SPS.

Un des thèmes qui fait l'objet d'un rapport de la commission du développement économique, des finances et du commerce de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE porte sur la «Réduction de la pauvreté chez les petits agriculteurs des pays ACP, notamment dans les secteurs des fruits, des légumes et de l'horticulture». Dans le cadre de la mise en œuvre du 10^e FED, comment la Commission européenne compte-t-elle répondre à la problématique spécifique des petits producteurs ACP dans l'optique de l'allègement de la pauvreté ?

Comme mentionné plus haut, la coopération européenne contribue, aussi bien directement qu'indirectement, au développement agricole au moyen de différents instruments. Cette contribution se poursuivra dans le cadre du 10^e FED. La tendance est même à l'augmentation de l'importance du développement rural et de l'agriculture dans la coopération européenne avec les pays ACP.

Les petites et les grandes exploitations apportent toutes deux d'importantes contributions à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté; en outre, elles ne fonctionnent pas – et ne doivent pas fonctionner – isolément les unes des autres. Cela dit, l'aide au développement est censée compléter l'investissement privé. C'est pourquoi la coopération au développement de l'UE a tendance à être plus axée sur les petites exploitations agricoles et sur les «bien publics» profitables au secteur agricole (notamment la recherche, les services sanitaires, l'infrastructure, etc.).

En matière de SPS, la Commission est d'avis que des efforts spécifiques doivent être déployés pour garantir que les besoins des petits producteurs sont dûment pris en considération, surtout dans le projet «renforcement des systèmes de sécurité alimentaire au moyen de mesures SPS», qui devrait être mis en œuvre en 2007 (9^e FED); cette approche pourrait être consolidée dans la deuxième étape du projet prévue dans le cadre des fonds intra-ACP du 10^e FED.

PAYS	Couverture PIP en pourcentage	LES BÉNÉFICIAIRES					LA FORMATION*		LE CADRE SPS	
		Exportateurs	Organisations professionnelles	Consultants	Laboratoires	Services publics d'appui	Formations collectives (**)	Formateurs (formés par le PIP)	Task Force PIP	Ajustement de la réglementation locale
Bénin	98,0%	7	1	-	-	2	179	2	OUI	NON
Burkina Faso	89,6%	14	1	3	1	1	380	7	OUI	OUI
Cameroun	54,3%	5	2	2	-	1	354	3	OUI	OUI
Côte d'Ivoire	98,5%	23	1	7	1	1	521	11	OUI	OUI
Gambie	8,9%	1	-	-	-	1	-	-	NON	OUI
Ghana	86,8%	21	2	6	1	2	513	7	OUI	OUI
Guinée Conakry	99,1%	1	-	2	-	-	161	3	OUI	NON
Jamaïque	94,5%	8	1	1	1	2	100	2	OUI	OUI
Kenya	98,0%	37	2	21	1	2	1 589	46	OUI	OUI
Madagascar	56,5%	8	1	3	-	-	208	8	OUI	NON
Mali	69,2%	5	1	5	1	1	221	6	OUI	OUI
Mozambique	60,2%	1	-	-	-	-	21	-	NON	NON
Ouganda	98,9%	21	3	15	1	1	775	30	OUI	OUI
République Dominicaine	57,6%	12	-	2	1	1	153	3	NON	OUI/Bio
Sénégal	92,5%	20	1	9	1	5	794	22	OUI	OUI
Mauritanie	90,9%	1	-	-	-	1	-	-	NON	OUI
Suriname	5,0%	1	-	-	-	-	-	-	NON	NON
Tanzanie	72,6%	3	-	1	-	1	82	-	NON	OUI
Togo	50,5%	1	-	-	-	1	16	-	NON	OUI
Zambie	60,6%	4	-	2	-	-	22	1	NON	NON
Zimbabwe	46,9%	4	-	-	-	-	189	5	NON	NON
TOTAL	82,4%	207	16	79	9	23	6 196	156	12	14

* Nombre total de jours de formations dispensés par le PIP

** Non inclus les formations «à la carte» organisées dans chaque entreprise

Programme Initiative Pesticides

c/o COLEACP
 98, rue du Trône, bte 3
 B-1050 Bruxelles
 Belgique
 Tél. + 32.2.508.10.90
 Fax + 32.2.514.06.32
 E-mail: pip@coleacp.org

www.coleacp.org/pip



Qualité & Conformité Fruits & Légumes



Le PIP (Programme Initiative Pesticides) est un programme financé sur les ressources du Fonds Européen de Développement. Le Groupe des Etats ACP et la Commission Européenne ont confié la responsabilité de sa mise en oeuvre au COLEACP, organisation interprofessionnelle du commerce horticole ACP-UE.

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière du Fonds Européen de Développement. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion du COLEACP/PIP et, de ce fait, ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission Européenne.